Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_061-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_61
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

Objet : Modification du PLU pour l'intégration du schéma de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Président du Syndicat Eau des Bruyères. Celui-ci précise que, conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat Eau des Bruyères a élaboré un schéma de distribution d'eau potable ainsi qu'un diagnostic territorial.
Ce diagnostic territorial comprend notamment le plan des zones de desserte en eau potable. Dans son courrier, le Président indique que ce document doit être intégré explicitement aux documents d'urbanisme de la commune.
Il appartient donc à la commune de procéder à une modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'y intégrer le schéma de distribution d'eau potable et les zones de desserte.
À cette fin, Monsieur le Maire doit prendre un arrêté prescrivant la modification du PLU de la commune.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 18
- Pour : 19, dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil municipal :
- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté prescrivant la modification du PLU afin d'y intégrer le schéma de distribution d'eau potable ainsi que les zones de desserte, et à engager et conduire la procédure de modification correspondante.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)